

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2024013	Date d'inspection Le 22 novembre 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Domaine		Numéro de téléphone (506) 542-2607	
Adresse 636 rue Principale Petit-Rocher NB E8J 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Je me suis déplacé pour faire une inspection de surveillance, mais personne n'était à la halte scolaire, donc aucun ratio enfants / éducatrices ne fut pris.
- Après une discussion avec l'exploitante, il y a un plan en place pour aviser l'équipe de délivrance de permis lorsque les enfants sont à l'autre établissement de garde. L'exploitante va envoyer un message à la mentore par message texte, par courriel ou va l'appeler.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 novembre 2024

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2024

Date